

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

3 décembre 2013

Dossier complet le

3 décembre 2013

N° d'enregistrement

2013-000932

### 1. Intitulé du projet

Création d'une voie de liaison entre l'avenue de Nantes et la route de Coulonges  
à NIORT (via rue de Telouze - rue Louis Merle et rue du Gros Guérin)

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

VILLE DE NIORT

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Madame Geneviève GAILLARD - Maire

RCS / SIRET

217190191770001

Forme juridique

Collectivité Territoriale

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° - Infrastructures routières d) - Route d'une longueur < 3 km	Développement des infrastructures de rues existantes sur 1.600 km environ Création de trottoir et aménagement de la voie Création d'une voie nouvelle de liaison sur 300 m environ (voie + trottoir) Réalisation de parkings relais à chaque extrémité Création d'une voie bus

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

- élargissement de l'emprise de la rue de Telouze, de la rue Louis, de la Rue du Gros Guérin, sur leur partie ouest, pour le aménagement d'une voie bus
- création de trottoir pour la mise en accessibilité du site
- création d'une voie nouvelle pour la liaison de la rue du Gros Guérin (partie nord) avec la route de Coulonges, au niveau du carrefour de la Route de Sérigny et de la rue de la Routière, à travers une zone agricole (culture et prairie)
- aménagement de sécurité des carrefours existant sur le tracé de la voie
- gestion des eaux pluviales, par la création d'un bassin de rétention au niveau du rond point de la rue Louis Merle (partie sud)
- acquisition des emprises nécessaires et réservées par la Ville de Niort, dans le cadre de son PLU

## 4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre du projet de réserve foncière destinée à la mise en place d'une politique locale de l'habitat, la Ville de Niort, procède aux acquisitions nécessaires à la réalisation de la liaison routière Telouze/Verte Vallée/Grand Croix, accompagnée de parkings relais aux extrémités et d'une voie bus, devant desservir le centre ville. Le cadre du projet s'inscrit dans l'accompagnement à l'urbanisation du secteur, le développement économique de la zone et la création de déplacements doux

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

- Acquisition des terrains réservés, en limite des voies existantes
- Aménagement du secteur Rue de Telouze - rue Louis Merle - prévision 2015
- Aménagement du secteur rue du Gros Guérin, en fonction des acquisitions et demandes d'urbanisation - programmation ultérieure

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- La création de modes de déplacements doux contribuera à l'amélioration de la desserte de la zone en cours d'urbanisation
- La mise en place d'une voie bus sera une réponse aux difficultés de circulation engendrées par les flux importants de l'avenue de Nantes et de la route de Coulonges

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Plan Local d'Urbanisme - Orientation d'aménagement d'entrée de ville
- Participation pour création de voies et réseaux (PVR)
  - \* rue Louis Merle : Délibération du Conseil Municipal du 13/04/2007
  - \* rue de Telouze : Délibération du Conseil Municipal du 14/04/2008
  - \* rue du Gros Guérin : Délibération du conseil Municipal du 20/09/2010
- Déclaration de Loi sur l'Eau par la Communauté d'Agglomération de Niort (en cours d'instruction)

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

- Réalisation d'une étude d'impact

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- emprise de la voie (Bus - double voie VL - trottoir et piste cyclables)	17.50 m
- longueur aménagée	1 600 m
- longueur créée	300 m

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

Rue de Telouze  
Rue Louis Merle  
Rue du Gros Guérin  
79000 NIORT

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_    Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :                      Long. 0° 28' 42" 19O Lat. 46° 20' 53" 02N

Point d'arrivée :                        Long. 0° 28' 52" 11O Lat. 46° 21' 21" 98N

Communes traversées :

NIORT (79)

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?**

Oui  Non

**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**

**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui  Non

**Si oui, de quels projets se compose le programme ?**

- aménagement de voirie (voie - trottoir...)
- création d'une voie bus
- gestion des eaux pluviales
- réseaux divers
- traitement paysager

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Voirie routière pour élargissement

Sols agricoles (culture et prairie) pour création de voirie

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU M9 - approuvé le 4/02/2013 et opposable le 11/02/2013

Application sur le projet des secteurs : UE - AUM - AU - UEa - A

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Arrêté préfectoral du 14/1/2013, établissant les cartes de bruits pour les infrastructures de transport terrestres recevant plus de 3 millions de véhicules par an - Plan de prévention des bruits dans l'environnement ( en cours d'élaboration) Nota : notre zone d'étude n'entre pas dans le périmètre de ces cartes pour la RD744 et la RN 148

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Plan des risques naturels approuvé, en annexe du PLU - Plan de prévention des risques technologiques (SEVESO)
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet altimétrique n'est pas encore calculé, mais tendra à coller au maximum au terrain naturel. Dans la mesure où une adaptation du terrain serait à prévoir, il conviendra de faire un projet en déblai / remblai (selon la nature du sol) afin d'éviter les transports en évacuation
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	idem remarque ci-dessus
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet scinde en deux parties une zone agricole entre la partie nord de la rue du Gros Guérin et le carrefour de la route de Coulonges. (environ 6 ha d'exploitation)
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création d'une voie de liaison à double sens ainsi que d'une voie bus va augmenter les nuisances sonores sur ce secteur. Par ailleurs, la finalité du projet par l'appropriation de la ligne bus devrait délester la route de Coulonges des impacts sonores actuels
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- Mise en place d'un éclairage public sur la nouvelle voie</p> <p>- Le tronçon actuel existant est déjà équipé d'un éclairage public, mais qui sera rénové et moins polluant en terme de lumière, dans le cadre du projet</p>
<p><b>Pollutions</b></p>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p><b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b></p>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet trouvera son intégration dans le paysage actuel, tourné vers une orientation d'aménagement d'entrée de ville</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Modification de la zone agricole (culture et élevage) de part et autre de la nouvelle voie.</p> <p>Une attention sera portée sur la liaison des nouvelles parcelles vers le siège de l'exploitation</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Gestion des eaux pluviales sur la partie rue Louis Merle, vers la création d'un bassin d'orage, pris en charge par la Communauté d'Agglomération de Niort (plan 1/500)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

NIORT

le,

25 octobre 2013

Signature



Pour Madame le Maire de Niort  
et par délégation,  
le Directeur Général des Services

*Bruno PAULMIER*  
Bruno PAULMIER

# Liaison Avenue de Nantes – Route de Coulonges

Plan de situation  
Échelle : 1/25000

Commune de SCIEQ









